

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*Rapports faits, au nom de la commission des naturalisations,
par M. VAN CLEEMPUTTE.*

I.

Demande du sieur JEAN-THOMAS MULLER.

MESSIEURS,

Le sieur Muller, tambour-major au 10^e régiment de ligne, né à Herblingen (Suisse), le 31 juin 1811, est entré, le 30 octobre 1830, comme volontaire au service de la Belgique, qu'il n'a pas quitté jusqu'à ce jour.

Tous les rapports font l'éloge de la conduite et du zèle du pétitionnaire et concluent à ce que la Législature veuille accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

II.

Demande du sieur JEAN-FRANÇOIS NEUHESSLER.

MESSIEURS,

Le sieur Neuheussler, sergent au 12^e régiment de ligne, est né à Wallenstadt (Suisse), le 7 février 1798; il a servi dans l'armée des Pays-Bas depuis

1814 jusqu'en 1850. A la révolution il s'est mis au service belge et y est resté jusqu'à ce jour. Sa conduite a toujours été irréprochable et les autorités consultées le jugent digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPLITE.

Le président,
J. MAERTENS.

III.

Demande du sieur PIERRE-JEAN FRANCKEN.

MESSIEURS,

Le sieur Francken, né à Venloo, le 9 avril 1811, est entré, comme milicien, au service de la Belgique le 1^{er} octobre 1850, et y est resté jusqu'en 1845; il était alors sous-officier au régiment d'élite. Son livret atteste que, pendant toute la durée de son service, il s'est conduit comme un brave et loyal militaire.

Depuis qu'il a quitté l'armée, le pétitionnaire a constamment habité Bruxelles, et sa conduite n'a pas cessé d'être irréprochable; il exerce actuellement la profession de débitant de liqueurs. Les autorités compétentes le recommandent à la bienveillance de la Législature.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.

IV.

Demande du sieur THOMAS HOMBERG.

MESSIEURS,

Le sieur Homberg, sergent-major au 2^e régiment de chasseurs à pied, est né à Rotterdam, le 1^{er} juin 1808.

Au mois de septembre 1850, le sieur Homberg, alors en garnison à Mons, se joignit à ceux qui combattirent pour l'indépendance de la Belgique. Depuis cette époque, le pétitionnaire, qui en 1846 a épousé une Belge, n'a cessé de servir dans notre armée, et sa bonne conduite, son zèle et son dévouement lui ont valu, outre son grade, la croix de l'Ordre de Léopold.

Les autorités consultées le jugent digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
J.-F. VAN CLEEMPUTTE.

Le président,
J. MAERTENS.